

Informateur :
Abbé FOLTETE
Curé de
21370 MESSINGY

PELERINAGE de Val-Suzon
DEDIE à St Foy
INVOQUE (e) sous le Vocable de St Foy

1) Dans quel lieu exactement le pèlerinage se déroule-t-il et sous quelle forme ?

hundi' de la Pentecôte - g^r messe solennelle à l'Eglise de Val Suzon - Vénération de la Relique à l'autel de la Châsse et Procession dans le quartier bas du village -

2) Description sommaire de la statue (et éventuellement des reliques), date vraisemblable, emplacement :

La statue de Val Suzon = haute d'environ 1^m - Représente la Vierge Immaculée debout tenant appuyée contre elle le gril de son supplice - (l'icône ci-jointe n'est pas celle de Val Suzon mais c'était cette reproduction que l'on trouvait sur fidèles pèlerins)
Les Reliques . Authentifiées par l'évêque de Dijon M^{gr} Le Nordet (1910) "Une parcelle du corps (sans précision) et une "parcelle du tombeau", la statue qui repose dans la châsse est en cire et ne contient aucune relique

3) Nombre approximatif des pèlerins ? Viennent-ils de loin ? A quelles dates habituellement ?

200 à 300 - venus des villages d'alentour et aussi de Dijon
- les villageois venaient surtout par dévotion envers St Foy, les curés du secteur épaulant le culte de la Sté dans un pèlerinage qui leur permettait de rassembler leurs fidèles
- Les Dijonnais venaient surtout en pèlerinage ou en promenade car le site est ravissant et cela faisait l'occasion d'une agréable et saine promenade

4) Que connaît-on de l'origine et de l'histoire du pèlerinage ?

Voir la petite floquette

5) Informations complémentaires. Bibliographie.

Si cela peut être intéressant, une petite floquette de 30 pages sur le culte de Ste Foy en France et en Bourgogne, éditée à Dijon en 1900, peut être mise à votre disposition. Malheureusement c'est le seul exemplaire qui existe encore dans le monde et il ne pourrait donc être seulement^{pu} l'objet d'un prêt - Je me ferais un plaisir de vous l'adresser ou de vous le renvoyer après usage !

Pèlerinage de Sainte Foy à Val-Suzon (2)

Bibliographie

ARBAUMONT (Jules d').-Le Prieuré de Chevigny-Sainte-Foy.

SAINTE FOY : notice 210 mm., 4 p. jointe au dossier.

MARILIER. - Diocèse de Dijon, p. 67

COURTEPEE.-Description (...) du duché de Bourgogne. T. 2, p.257.s.

DENIZOT. Hagiographie du diocèse de Dijon, p.341-342 : il y indique que le village de Chevigny est devenu celui de Val-Suzon.

Notice indiquée par l'abbé Foltête et qu'il propose de prêter."Le culte de Sainte Foy en France et en Bourgogne (extrait joint)

LORY (Ernest-Léon).- Sainte-Foy. Ses sources.

TERROT (Abbé Gustave) .- *Sainte Foy, vierge et martyre . Son culte en France et en Bourgogne .*

Renseignements complémentaires

A 12 km. de Dijon et 8 de Saint-Seine.

Paroisse sous le vocable de Saint Nicolas.

Le P. Jovignot y a prêché, il y a seulement quelques années.

Documents joints : notice, carte, image, cantique

Diocèse DIJON

Pèlerinage de MASSINGY

à Sainte FOY

Localisation ?

Cf. DENIZOT?Hagiographie du diocèse de Dijon, p. 696, qu'il distingue de celui de Val-Suzon. Op.cit. p.341-42.

Il ne précise pas, semble-t-il, le Massingy dont il s'agit ?

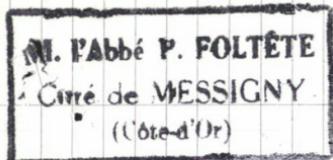
Massingy tout court par Châtillon,

Massingy-lès-Semur,

Massingy-lès-Vitteaux ?

Il faudrait essayer d'avoir un recoupement avec l'Encyclopédie de la Côte d'Or du même auteur. Cf. lettre jointe de l'abbé Foltête, curé de Messigny.

(S'assurer aussi qu'il n'y a pas eu confusion avec Messigny, paroisse dont dépend Val-Suzon).



St Foy

+ Messigny le 29 août 1922

Une lettre

Je m'excuse de répondre très tardivement à votre aimable lettre du 20-2 et relative au pèlerinage de St Foy dépendant de la paroisse de Vol-Suzon qui est une de mes annexes.

Restent seul 8 paroisses de la banlieue dijonnaise avec afflux de nouvelles constructions et l'arrivée de nombreux jeunes foyers qui ont triple le nombre de paroissiens en 5 ans, je suis, vous le devinez, terriblement occupé et ce n'est que lorsque l'activité paroissiale se met un peu en veilleuse au moment des vacances, que j'essaie de répondre mon courrier. Peut-être n'est-il pas très tard pour répondre à

with a demande et on s'adresse une lettre
modeste documentaire.

Depuis 1950 (et même depuis la guerre),
le pèlerinage à St Foy a disparu.

Il faut dire que le petit village de Vol
Suzon (120 habitants) pourtant très agréable
et pittoresque, n'a plus de curé résident
pour maintenir le culte de St Foy comme
par le passé où le curé ne connaissait
que le presbytère de Vol Suzon et le hameau
de St Foy, comme terrain d'apostolat!
La paroisse lui a été confiée en 1962
"pour maintenir l'essentiel", mais le
village meurt tout doucement, les jeunes
foyers et les enfants étant attirés par
Dijon (17 km.) Jusqu'en 1958 un
orphelinat de 30 enfants, tenu par les
Religieuses de la Providence, donnait un peu
d'animation au village, mais les Religieuses
sont parties, l'orphelinat a été fermé et
vendu à un particulier - Je ne pense
pas que dans les circonstances actuelles

le pléinage à St. Toy pourra reprendre
 "Ce ne sera donc qu'un élément du
 poste, que je vous communiquerai, un
 fervent poste, c'est vrai, mais qui est
 sous le support lui. Peut-être que la
 Providence le ressuscitera! Il n'y aura
 qu'elle pour le faire support lui.

Voilà, ma sœur, ce que je pensais
 pouvoir vous transmettre. Encore une
 fois, je vous demande d'excuser un
 retard lui, involontaire! Si cela peut
 vous être encore utile, je m'en réjouis.
 Sinon, je m'en réjouis grand même,
 n'est-ce pas pour le Seigneur que nous devons
 agir sans souci du succès ou de l'échec?

Je n'ai pas à dire que j'espère à
 votre entière disposition, et en subordonnant
 que le Seigneur bénisse votre travail et
 lui offre le succès et le réconfort qui le
 méritent. Je vous prie de croire, ma
 sœur, à mes sentiments respectueux
 et dévoués



Dominicaines
10 rue Quatrefages
75005 Paris

13 novembre 1972

Monsieur l'Abbé,

La grosse enveloppe que vous aviez postée pour moi à Dijon le 24 août dernier m'a bien rejointe au cours de vacances laborieuses. Elle s'était fâcheusement ouverte au cours de son 2e voyage mais elle était, je crois, bien au complet sauf la première page de votre lettre. Mais je pense que vous ne disiez rien d'essentiel relativement au pèlerinage sur cette page, le questionnaire et les documents annexes m'apportant tout ce dont je peux avoir besoin à ce stade de l'enquête.

Je suis moi aussi très honteuse de vous remercier si tard de toute la peine que vous avez bien voulu prendre. Notre excuse est sans doute la même. Cette course au temps qu'il faut sans cesse faire.

Je vous suis d'autant plus reconnaissante de bien vouloir rester à mon entière disposition s'il m'est donné d'approfondir ce pèlerinage encore vivant tout de même puisqu'il rassemble chaque année de 200 à 300 participants venus même de Dijon.* Je vous demanderai à ce moment-là la référence précise de votre notice que je pourrai peut-être aller lire en bibliothèque, ou sinon la vôtre en prêt. Je ne le fais pas aujourd'hui pour ne pas risquer de la retenir trop longtemps.

Veillez croire à toute ma gratitude et aussi à l'union de ma prière pour votre paroisse et ce diocèse de Dijon auquel je garde tant d'attaches pour y avoir passé de ma vie à Flavigny.

* Relisant plus attentivement vos réponses au questionnaire je m'aperçois que vous précisez plus bas au sujet de ces pèlerins : "venaient" - alors c'est un pèlerinage qui tombe lui aussi en désuétude.

Deux renseignements me rendraient service encore si vous les trouviez dans votre notice ou près de vieilles gens : Y a-t-il trace d'un pèlerinage plus ancien soit à Ste-Foy soit à Val-Suzon ?

Y avait-il une source à proximité de l'église de Ste Foy et liées à cette source ou autrement, des pratiques thérapeutiques ? Dans la négative, ne prenez pas la peine de me répondre naturellement. Et encore merci.

II. — INDULGENCES PARTIELLES

Sept ans et sept quarantaines : (Visite au Sanctuaire)

- 1^o Pour la fête de l'Annonciation (25 mars).
- 2^o Pour la fête de l'Immaculée Conception (8 décembre).
- 3^o Pour la fête de saint Urbain (25 mai).
- 4^o Le jour de la Pentecôte.

60 jours d'indulgences :

1^o Chaque fois qu'un membre de la Confrérie assiste à un office divin dans le Sanctuaire de sainte Foy, ou à une réunion de la Confrérie.

2^o Chaque fois qu'un membre de la Confrérie accompagne le Saint-Sacrement ou, s'il en est empêché, récite au son de la cloche un *Notre Père* et un *Je vous salue* à genoux. Chaque fois qu'il console un infirme, reçoit un pauvre, rétablit la paix entre deux chrétiens

3^o. Chaque fois qu'on récite cinq *Notre Père*, et cinq *Je vous salue*, pour les défunts de la Confrérie.

4^o Chaque fois qu'on travaille à convertir un pécheur.

5^o Chaque fois qu'on instruit un ignorant des préceptes et de la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire, et accordées à perpétuité.

Ce catalogue est exactement conforme aux documents originaux et imprimé avec l'autorisation de l'Ordinaire.

Pour se faire inscrire, s'adresser à M. le Curé de Val-Suzon, directeur de la Confrérie.

M

de

a été inscrit à la Confrérie de Sainte-Foy,

le 191

Le Directeur de la Confrérie de Sainte-Foy.

Imprimatur : le 13 mai 1912.

GEOFFROY,
Vicaire général.

CONFRÉRIE

fondée avant le treizième siècle

EN L'HONNEUR DE

SAINTE FOY

encouragée par les Souverains pontifes

CANONIQUEMENT ÉTABLIE DANS L'ÉGLISE DE VAL-SUZON

SAINTE FOY

IV^e Siècle

vierge et martyre

6 Octobre 303

SAINTE FOY, justement appelée l'Agnès des Gaules, était d'Agen. Sa famille était illustre, mais pauvre. Elevée dans la religion chrétienne par les soins d'une pieuse nourrice, elle mérita l'honneur d'être la première martyre de cette cité. Ce fut sous la persécution de Dioclétien. Le Préfet d'Aquitaine, Dacien, dès son arrivée dans la ville, fit saisir la bienheureuse Foy. Celle-ci, s'étant fortifiée par le signe de la Croix, pria l'Esprit saint de lui dicter ses réponses. — Quel est ton nom, lui demanda le juge? — Je suis Foy par le nom et par les œuvres. — Quel est ton culte? — Dès mon enfance, j'ai appris à connaître mon Seigneur, c'est Jésus-Christ, le seul vrai Dieu à qui je remets le soin de mon sort. — Accepte, dit Dacien, un conseil utile à ta jeunesse et à ta beauté : Sacrifie à Diane et je te comblerai de biens. — Vos dieux sont des démons, répond la courageuse vierge. — Sacrifie, dit Dacien, passant des flatteries aux menaces, ou je te livre aux plus impitoyables supplices. — Pour mon sauveur Jésus, non seulement je suis prête à la souffrance, mais encore je désire la mort. — Alors le président ordonne de l'attacher en croix avec des liens de fer à un gril d'airain, et d'allumer au-dessous un feu ardent qu'il fait alimenter avec de l'huile bouillante. Mais une colombe descend du ciel et du frémissement de ses ailes fait tomber une rosée qui éteint les flammes et répand une suave odeur. Dacien, rendu plus furieux encore par ce prodige, fait trancher la tête à notre glorieuse sainte.

Honorée dans l'Agenais et la France entière, sainte Foy a vu son culte s'étendre jusque dans les nations étrangères et y occuper un rang d'honneur. (*Extrait des actes du martyre de sainte Foy.*)

PRIÈRE

SEIGNEUR tout-puissant, qui avez donné à la bienheureuse Foy, votre vierge et votre martyre, la vertu de tempérer les ardeurs du feu : daignez faire par son intercession qu'embrasés du feu de votre charité nous ne cessions de lutter fortement contre les révoltes de nos membres captifs sous la loi du péché, par J.-C. N.-S.

Notre Père. — Je vous salue — Sainte Foy, priez pour nous. (50 jours d'indulgences, accordées en 1912 par M^{re} Monestès)

Pour favoriser la piété qui porte les âmes vers sainte Foy, une Confrérie a été instituée avec l'approbation de Souverains Pontifes : Urbain V, 1370 ; Paul III, 1537 et Paul V, 1615, dans les Églises dédiées à sainte Foy. Cette Confrérie a été canoniquement rétablie par S. E. le cardinal Christian-Ernest Bourret, évêque de Rodez, le 11 octobre 1874.

En divers pays et particulièrement en France, en Belgique, en Alsace, en Suisse, en Espagne, en Amérique, il existe de nombreuses associations en l'honneur de sainte Foy, afin d'accroître la dévotion à la sainte martyre et de procurer plus efficacement le salut des âmes.

STATUTS

I. — BUT DE LA CONFRÉRIE

1^o Remercier Dieu de l'honneur rendu à sainte Foy et de la gloire qu'il lui accorde au ciel et sur la terre.

2^o Demander à sainte Foy que ceux qui recourent à elle recherchent avant tout le règne de Dieu et sa justice et soient exaucés par son intercession.

3^o Obtenir que la foi augmente dans les âmes.

4^o Prier pour que les pécheurs, si chers à sainte Foy, recouvrent la divine grâce perdue par le péché, et retournent à Dieu par une vraie pénitence.

II. — PRATIQUES

Pour atteindre le but indiqué les associés doivent :

1^o Unir chaque jour leurs pensées, leurs paroles, leurs actions par esprit de foi à celles de Notre-Seigneur.

2^o Réciter souvent en l'honneur de sainte Foy l'invocation : Mon Jésus miséricorde, un *Pater*, *Ave* et sainte Foy, priez pour nous !

3^o Faire une aumône chaque fois qu'ils ont obtenu quelque grâce par l'intercession de sainte Foy.

4^o Envoyer à M. le Curé de Val-Suzon, directeur de la Confrérie, le récit des faveurs ou des grâces obtenues par l'intercession de la sainte Martyre. Ces récits qui doivent être contresignés, autant que possible, par le confesseur ou quelque personne digne de foi, seront conservés dans les archives de la Confrérie

5^o Se confesser et communier le 6 octobre, jour de la fête de la sainte, ou un jour pendant l'octave et le jour de la fête de la Confrérie, lundi de la Pentecôte.

III. — CONDITIONS D'ADMISSION

1^o Tous les fidèles qui désirent faire partie de la Confrérie doivent envoyer au directeur, leurs *nom, prénoms et le lieu de leur domicile.*

2^o Tous doivent observer fidèlement les obligations indiquées plus haut.

IV. — AVANTAGES

Tous les associés, à partir du jour de l'agrégation, ont part :

1^o A une messe qui se dit chaque mois pour eux et pour les bienfaiteurs à l'autel de la sainte

2^o En vertu de la communication accordée par le R. P. général de l'Ordre, les associés ont part aux prières et aux saintes œuvres qui se font tous les jours dans l'Ordre des Prémontrés de la primitive observance

3^o Aux messes célébrées pour les bienfaiteurs.

4^o Au chapellet qui se dit chaque jour à l'église.

INDULGENCES

Accordées aux Membres de la Confrérie de Sainte-Foy

par bulle du pape PAUL V du 13 septembre 1615.

I. — INDULGENCES PLÉNIÈRES

1^o Le jour de l'inscription.

2^o Pour la fête de sainte Foy, patronne de la Confrérie (6 octobre). (Visite au Sanctuaire).

3^o A l'article de la mort, moyennant la confession, la communion et si on ne le pouvait, en invoquant dévotement le saint nom de Jésus, de bouche ou au moins de cœur.

aperçoit l'humide sillon, révélateur de la source
disparue.

* * *

15

Dans le gracieux hameau de Sainte-Foy,
près d'une fontaine plus généreuse que celle de
Jouvence, des guérisons inespérées récompensaient
la foi des Pèlerins.

C'est là, qu'après les troubles de nos révolu-
tions, nos pères venaient encore honorer celle
dont on n'invoquait jamais en vain la bonté.
Associant le culte de leur patronne vénérée, aux
belles *fêtes de la Pentecôte*, ils y descendaient par
milliers; et, leur foi robuste s'alliant à une
gaieté toute française, ils laissaient parfois s'é-
panouir, en exercices bruyants, une dévotion
dont ils avaient quelque peu travesti la délicate
poésie.

Extrait de la Petite Plaque
" le culte de S. Foy en France et
en Bretagne "

une statue de sainte Foy datant du quinzième siècle, qui est le témoin authentique de la piété de nos ancêtres.

Est-il besoin d'ajouter que la tourmente révolutionnaire vint interrompre les pèlerinages, et qu'après elle, on oublia plus ou moins, en dehors de la paroisse, restée fidèle à sa grande protectrice, le culte de sainte Foy. Il fallut attendre presque jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle pour voir le renouveau des antiques traditions. En 1899 en effet, Dom Marie-Bernard, curé de Conques, voulut bien accorder à la paroisse de Val-Suzon des reliques de sainte Foy : ce don généreux fut le point de départ d'un nouveau mouvement de piété pour la vierge martyre. Les reliques, solennellement accueillies, furent placées sur un magnifique autel de marbre, dans une châsse d'un très bon travail artistique, que l'on vénère en entrant dans l'église paroissiale.

De l'ancien sanctuaire du prieuré, il ne reste plus actuellement qu'un modeste édifice : le chœur rectangulaire et légèrement surélevé, est éclairé par une baie ogivale à deux arcatures, complètement dépourvue d'ornementation, quelques fragments de colonnes mutilées indiquent seules la place de l'autel. Des pierres tombales assez bien conservées rappellent aux archéologues le souvenir de ceux qui ont voulu dormir leur dernier sommeil sous la protection de sainte Foy.

C'est à Val-Suzon qu'il faut venir pour trouver toujours vivant le culte dont nous venons de rappeler les origines. Chaque année, le lundi de Pentecôte, les pèlerins viennent en grand nombre, non seulement des villages voisins, mais de Dijon et de plus loin encore pour rendre leurs hommages à sainte Foy. On pourrait cependant et on devrait faire mieux. Nous voudrions que ces modestes pages développent encore parmi nous la vénération due à notre martyre.



SAINTE FOY

VIERGE ET MARTYRE
D'AGEN

SON CULTE EN BOURGOGNE



A quelques kilomètres de Dijon, s'ouvre la poétique vallée, bien connue des promeneurs et des touristes, qu'arrose le Suzon. Beaucoup de ceux qui aiment à venir s'y reposer ignorent sans doute que cette vallée a été naguère le but d'un pèlerinage très fréquenté et qu'aujourd'hui encore le gracieux village de Val-Suzon se plaît à honorer une de nos plus célèbres martyres, sainte Foy. Il convient de multiplier les efforts pour rendre au culte de sainte Foy sa splendeur passée, tout au moins pour restaurer chez tous les chrétiens du diocèse la mémoire de la glorieuse protectrice de Val-Suzon.

* * *

La vie de sainte Foy est mal connue. Les actes qui la racontent sont de date relativement récente et ne méritent pas une pleine confiance de la part des historiens. Voici cependant ce qu'ils nous apprennent.

Sainte Foy, assurent-ils, vint au monde à Agen, dans la seconde moitié du troisième siècle. Elle appartenait à l'une des meilleures familles du pays ; et, bien que ses parents fussent païens, elle reçut la grâce d'être baptisée dès son enfance. Elle profita merveilleusement de cette grâce, s'il est vrai que, toute jeune encore, elle consacra sa vie au service de Jésus-Christ et de ses membres souffrants dans la personne des pauvres. Ce fut en vain que son père se serait efforcé de la ramener au culte des idoles : l'enfant persévéra dans la fidélité chrétienne, sans connaître un seul instant de défaillance.

Cependant, l'Eglise, qui depuis les persécutions de Dèce et de Valérien, avait joui presque partout d'une paix que n'avaient troublée que de rares incidents, connu à nouveau, sous le règne de Dioclétien, les effets d'une législation malfaisante. Avant même que des édits généraux eussent ordonné la reprise des mesures de violence dans l'empire entier, divers indices vinrent montrer aux chrétiens que l'ère de la tranquillité était momentanément achevée. Il semble que la ville d'Agen ait été appelée de la sorte à donner au Christ des martyrs dès les dernières années du troisième siècle, c'est-à-dire antérieurement à la grande persécution.

Dacien gouvernait alors le pays d'Aquitaine. Les actes de sainte Foy le représentent sous les traits d'un magistrat cruel et inhumain : disons seulement qu'en ce temps, le devoir des fonctionnaires impériaux consistait à faire observer les lois et que, païen lui-même, Dacien n'avait pas à se montrer indulgent pour les chrétiens, coupables à ses yeux de rébellion.

Les fidèles d'Agen préférèrent, pour la plupart, se cacher, lorsque fut publié l'ordre impérial qui les sommaient de sacrifier aux idoles. Foy, âgée, paraît-il, de treize ans, fut plus vaillante : elle se livra d'elle-même, en priant Dieu de lui inspirer ce qu'elle aurait à répondre. Le juge, la trouvant inébranlable aux promesses comme aux menaces, la fit étendre sur un gril de fer et ordonna d'allumer un feu violent. La jeune fille supporta avec fermeté cet horrible supplice : ce fut le 6 octobre qu'elle rendit son âme à Dieu.

Le spectacle de sa fermeté rendit bientôt courage à plusieurs de ceux qui en avaient été les témoins ou qui en reçurent connaissance. Parmi ces derniers, se trouvait un chrétien du nom de Caprais, qui vint se livrer de lui-même à Dacien. Celui-ci essaya en vain de le détourner de son propos, multipliant promesses et menaces. Il fallut l'envoyer au supplice, avec deux frères, Prime et Félicien, qui avaient été émus de sa constance et s'étaient à leur tour présentés comme chrétiens. Ainsi ces trois martyrs se virent associés à la gloire de sainte Foy.

Le souvenir des martyrs persévéra à Agen. Longtemps après leur mort, l'évêque de cette ville, Dulcidius, fit bâtir une église dédiée à sainte Foy et il y transporta solennellement ses reliques après avoir été autorisé par une vision à accomplir cette translation.

Pourtant, ce n'était pas dans sa patrie que sainte Foy devait recevoir les plus grands hommages, mais au monastère de Conques, dans le Rouergue, où ses reliques furent apportées, en des circonstances plus ou moins mystérieuses. Au moyen âge, le pèlerinage

de Conques devint un des plus célèbres de la chrétienté. On s'y rendait presque avec la même dévotion qu'à Compostelle. Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui viennent y honorer sainte Foy et solliciter sa glorieuse protection.

* * *

De Conques, le culte de sainte Foy se répandit dans la France entière. Par quel concours de circonstances pénétra-t-il jusque dans notre Bourgogne, pour se fixer spécialement à Val-Suzon ?

Sans doute, la renommée de sainte Foy était-elle parvenue sans peine aux oreilles de quelques-uns de nos compatriotes. Toujours est-il qu'à la fin du onzième siècle, en 1086, le comte de Saulx, Guy de Grancey, fit don aux patrons de l'Eglise de Conques, de Saint-Sauveur et Sainte-Foy, d'un domaine qu'il possédait à Chevigny, avec toutes ses dépendances, terres cultivées ou désertes, bois, prés, etc. Cette donation fut confirmée par l'évêque de Langres, Robert de Bourgogne ; et en 1110, la comtesse Ligiarde, veuve de Guy de Grancey, en fit une nouvelle ratification. Dans le domaine ainsi concédé à l'abbaye de Conques, fut établi un prieuré, où naturellement le culte de sainte Foy fut mis en grand honneur.

Le temps vint d'ailleurs où le prieuré avec ses dépendances devint la propriété de la Sainte-Chapelle de Dijon : dès 1489, le pape Innocent VIII le déclarait réuni à la manse capitulaire. Mais ce changement n'exerça aucune influence sur le culte de sainte Foy. Il fut au contraire convenu par acte notarié que les fêtes de la glorieuse martyre y seraient célébrées avec toute la solennité possible, et même, afin que l'on pût aussi honorer sainte Foy à la Sainte-Chapelle de Dijon, que des reliques seraient demandées à l'abbé de Conques, pour y être vénérées chez nous.

Cependant la disparition du prieuré amena la création de la paroisse de Val-Suzon : un acte, daté de 1563, nous apprend qu'anciennement, pour toutes les bonnes fêtes, ceux de Val-Suzon venaient au service divin dans l'église de Sainte-Foy, où étaient des fonts baptismaux et un cimetière, mais qu'ils ne le faisaient plus à présent, vu qu'il y avait depuis quelque temps un cimetière au Val-Suzon. C'est dire qu'à cette date la création de la paroisse était encore chose récente.

Ce fut en tout cas à Val-Suzon que s'établit dès lors le centre du culte de sainte Foy. Tandis que la chapelle du prieuré et le prieuré lui-même tombaient dans l'abandon, l'église de Val-Suzon devenait un lieu de pèlerinage des plus fréquentés par les gens du pays. Aujourd'hui encore, elle conserve précieusement

CANTIQUE A SAINTE FOY

VIERGE ET MARTYRE

SUR L'AIR : *Catholiques et Français.*

Sainte Foy, Patronne chérie,
Garde au cœur bourguignon la foi des anciens jours ;
Entends du haut du ciel le cri de la Patrie :
« Bon chrétien et Français toujours ! »

1

Vierge d'Agen, toujours fidèle
A l'amour du divin Agneau,
Soyez notre parfait modèle,
A cette heure et jusqu'au tombeau.

2

Vous aviez l'aspect d'une Reine
Et la candeur de vos douze ans ;
Nos lauriers cueillis dans l'arène,
Ont ennobli votre printemps.

3

Si jeune, le ciel vous attire.
Jusqu'en face de Dacien,
Vous dites, sans peur du martyre,
Le *Credo*, perle du chrétien.

4

La flèche du tyran s'enfonce
Dans votre âme, toute de feu :
La Foi, dictant votre réponse,
De l'extraire se fait un jeu.

5

Des faveurs, des fausses promesses
Vous avez repoussé le miel ;
Pour vous, la coupe des ivresses
N'offrait qu'amertume et que fiel.

6

Aussi dédaigneuse du glaive
Que de l'encens et des plaisirs,
Vous n'eûtes, ici-bas, qu'un rêve :
Voir Dieu... répondre à ses désirs.

7

L'épi que le chaud soleil dore
N'a pas plus de grâce, en tombant,
Que vous, à votre prime aurore,
Pour l'amour de Dieu, succombant.

8

Mais notre misère est profonde :
En ce jour, exaucez nos vœux ;
Redoutable est pour nous le monde ;
Pour nous garder, dites : je veux !

9

Le beau ciel est votre demeure,
Vous vous y consumez d'amour :
Ah! de cet amour que je meure,
Pour partager votre séjour !

PÈLERINAGE DE SAINTE FOY



« Duc nos quo resides
inclyta Virgo Fides. »

En l'église paroissiale de Val-Suzon seront célébrés, le **mardi 22 septembre 1908**, sous la présidence de M. l'abbé GEOFFROY, vicaire général, le Pèlerinage annuel de sainte Foy et la Fête de l'Adoration perpétuelle.

Messes de communion à **6, 7 et 8 heures.**

10 heures. — Grand'Messe. Sermon par le R. P. GERMAIN, des Frères prêcheurs.

2 heures et demie. — Récitation du Chapelet, Vêpres, Panégyrique de sainte Foy.

Salut solennel du Saint-Sacrement.

N. B. — Chacun des offices sera suivi de la Vénération des reliques de la sainte à l'autel qui lui est dédié.

M. le curé recevra les noms des personnes qui voudront faire partie de la Confrérie de sainte Foy.

HORAIRE DES TRAINS

Départ de Dijon-Porte-Neuve, **6 h. 36 et 10 h. 20.**

Retour à Dijon, le soir, par le train de **5 h. 29**, arrivée à **6 h. 32.**